



Projet d'apponement sablier du Rohu (Lanester)

Déposition

Le projet consiste à remplacer l'apponement à quai des sabliers actuel, d'accès limité et nécessitant des dragages d'entretien, par un apponement déporté dans le lit du Blavet, qui sera plus accessible.

On peut trouver ce projet intéressant, notamment en ce qu'il limiterait un peu les volumes de boues de dragage (actuellement massivement clapées en mer, ce qui est un problème).

Mais le «résumé non technique» du dossier d'enquête publique présenté par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) comporte des défauts et des lacunes rédhibitoires. Or nous considérons que le «résumé non technique» est la pièce essentielle d'un dossier d'enquête publique en ceci que c'est la seule qui ait des chances d'être un tant soit peu accessible aux citoyens. D'ailleurs c'est ce document qui a été mis en ligne sur le site de la préfecture (l'étude d'impact ne l'a pas été).

Le plus grave défaut du présent «résumé non technique» réside dans la légèreté des quelques lignes de «justification» qui énoncent comme une évidence «l'inéluctable augmentation des importations de sables marins», en faisant totalement l'impasse sur le retard de notre pays en matière de recyclage de matériaux de construction et d'éco-conception. Nous pensons, au contraire, que l'heure est à la réduction de l'exploitation des sables marins. C'est possible en adoptant des pratiques écologistes, en s'engageant réellement dans des politiques d'économie circulaire.

«L'objectif de ce projet est de répondre aux perspectives d'augmentation d'activité» est-il aussi écrit. Mais ce résumé non technique ne contient ni information sur le volume actuel d'activité, ni indication sur les futurs volumes attendus. Ce sont pourtant des éléments indispensables pour évaluer l'impact social et environnemental du projet.

Concernant la dimension environnementale, justement, le dossier est tout aussi léger, au point qu'on peut lire dans l'avis de l'Autorité Environnementale l'appréciation suivante : *«L'état initial de l'étude d'impact ne prend pas en compte l'ensemble des activités et des aménagements présents sur l'aire d'étude et la présentation qui en est faite s'avère non seulement incomplète mais également confuse, avec en corollaire une analyse insuffisante des impacts du projet sur l'environnement».*

Ajoutons que le résumé non technique ne contient pas de descriptif du dispositif, ni sur la longueur du ponton, ni sur celle de la passerelle qui portera le tuyau de déchargement du sable. Il ne comporte rien non plus sur la fréquentation du site par d'autres bateaux que les sabliers.

Enfin signalons, comme c'est trop souvent le cas, que les documents d'information mis en ligne dans le cadre de cette enquête publique sont des scans de documents papier, ce qui rend inactive la fonction de recherche et difficile les copier-coller, deux choses qui ne facilitent pas le partage et donc l'implication citoyenne dans la réflexion sur le sujet.

Au total, si le projet en lui-même mériterait peut-être une approbation, les attendus et les lacunes dont souffre sa présentation par la CCI et la piètre qualité du «résumé non technique», nous semblent de nature à motiver un avis défavorable.

le 04/10/2016
Philippe Ladame
Europe Écologie Les Verts
Pays de Lorient